## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO Unité \* Travail \* Progres

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

**Décret n° 99 - 141 du** 23 AOUT 1999

portant nomination du directeur général de l'agence congolaise d'information.

## Le Président de la République,

Vu l'Acte Fondamental;

Vu le décret n° 98-385 du 9 novembre 1998 portant attributions et organisation de l'agence congolaise d'information ;

Vu le décret n° 98-292 du 10 août 1998 portant attributions et organisation du ministère de la communication ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

## DECRETE:

Article premier.- M. Théodore KIAMOSSI est nommé directeur général de l'agence congolaise d'information.

Article 2.- M. Théodore KIAMOSSI percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. Théodore KIAMOSSI, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le \ 23

Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

e ministre de la communication, chargé des relations avec le Parlement, vorte-parole du Gouvernement,

François IBOVI

le ministre de l'écor omie, des finances et du l'udget,

Mathias D2/ON